

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 18 mars 2009.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M^{me} Nicole Robert, préfet
M. Donald Lachance, Ascot Corner
M. Roland Lescault, Chartierville
M. Normand Potvin, Cookshire-Eaton
M. Claude Corriveau, Dudswell
M. Martin Mailhot, East Angus
M. Normand Côté, Hampden
M. Claude Lecomte, Newport
M. Jacques Blais, La Patrie
M^{me} Céline Gagné, Lingwick
M. Hélène Dumais, Saint-Isidore-de-Clifton
M^{me} Solange Bouffard, Scotstown
M. Jean-Claude Dumas, Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, Directeur général de la MRC et du CLD et secrétaire-trésorier de la MRC

Absence : M. Marc Jacques Gosselin, Bury

3/ Adoption de l'avis de convocation courriel

RÉSOLUTION N° 2009-03-4303

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'avis de convocation courriel

ADOPTÉE

4/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2009-03-4304

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant en avançant les points 10.3 Projets en environnement – 2009 et 12.2 Validation du poste de technicien en informatique et en ajoutant au point 6.2.1 : comité.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'avis de convocation courriel
- 4/ Adoption de l'ordre du jour
- 5/ Présence du public dans la salle
- 6/ Adoption du procès-verbal
 - 6.1 18 février 2009
 - 6.2 Suivis :
 - 6.2.1 Priorités locales 2009 – 2010 PARL
 - 6.2.2 Transport collectif
 - 6.2.3 Salaire du préfet et résolution sur la possibilité d'avoir le choix de la formule
 - 6.2.4 Table interordres
- 7/ Rapport financier
 - 7.1 Adoption des comptes
- 8/ Construction du Lieu d'enfouissement technique (LET)

- 8.1 Dépôt du suivi mensuel des coûts
- 8.2 Résultat des soumissions – construction du LET
- 9/ Évaluation
 - 9.1 Suivi de l'atelier de travail
- 10/ Environnement
 - 10.1 Atelier de travail sur le règlement des boues de fosses septiques – suivi
 - 10.2 Délai de conformité
 - 10.3 Projets environnement – année 2009
 - 10.4 Politique – papier recyclé
- 11/ Développement économique
 - 11.1 Mesures monoindustrielles
 - 11.2 Pacte rural :
 - 11.2.1 Étincelles du bonheur
 - 11.2.2 Grands prix de la ruralité (volet agent rural)
 - 11.2.3 Résolution à reprendre
 - 11.3 Nomination du CA du CLD
 - 11.4 Dépôt des procès-verbaux des CA du CLD (14 janvier, 13 février, 3 mars 2009)
 - 11.5 Internet haute vitesse
- 12/ Fonctionnement interne
 - 12.1 Logo et slogan
 - 12.2 Validation du poste de technicien en informatique
 - 12.3 Politique de commandites
 - 12.4 Nomination des délégués de comté
- 13/ Présence du public dans la salle
- 14/ Réunions du comité administratif
 - 14.1 28 janvier 2009
 - 14.2 13 février 2009
 - 14.3 25 février 2009
- 15/ Dépôt des rapports du préfet et des membres du CA
- 16/ Correspondance
- 17/ Questions diverses
 - 17.1 Résolution schéma incendie – MRC d'Autray
- 18/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

5/ Présence du public dans la salle

MM. Maurice Dodier, François Corriveau, Serge Lemieux et Denis Paré viennent à tour de rôle signifier leur insatisfaction face au rôle d'évaluation de Dudswell. La qualité des rôles produits par la MRC est relativement bonne mais des améliorations sont en cours sur certains éléments. La nouvelle politique pour les frais de demande de révision est présentée.

12.2 Validation du poste de technicien en informatique

Marcel Pouliot est présent pour ce point. Il explique ses principales tâches, ainsi que celles qu'il prendrait en charge si le poste devenait régulier. Des questions lui sont posées au sujet de la proportion du poste pour la gestion de la fibre optique, de son développement et de la partie disponible pour les services informatiques aux municipalités.

10.3 Projets en environnement – année 2009

René Vachon est présent pour ce point. Il présente les projets qui seront mis en branle en 2009 pour sensibiliser la population à générer moins de déchets ou à mieux en disposer. La MRC a seulement 5 000 \$ pour réaliser l'ensemble du plan. C'est pourquoi, il demande de pouvoir utiliser une enveloppe disponible de 15 651 \$ issue du Centre de tri.

Étant donné qu'il y a eu deux versions du document acheminées à l'avance, la dernière version sera acheminée à nouveau. Le conseil prend la décision de

joindre l'enveloppe de 15 651 \$ à celle de 5 000 \$ déjà prévue au budget pour réaliser le plan d'action.

Les discussions sur les faibles moyens pour atteindre l'objectif de 65% de récupération amènent le conseil à proposer un atelier de travail sur cette question. Les redevances reçues par les municipalités diminuent étant donné que nous ne respectons pas les objectifs. La question doit donc être soulevée assez tôt et ce, en vue de la préparation du budget 2010.

12.2 Validation du poste de technicien en informatique (suite)

Retour sur ce point pour décision.

La proportion des différentes tâches n'est pas clairement définie. De plus, les besoins des municipalités en service informatique n'ont pas été vérifiés. Au niveau de la fibre optique fortement sous-utilisée, les priorités de développement ne sont pas bien établies. Il est également suggéré que le technicien prenne en charge le site WEB de la MRC.

Il semble nécessaire de bien nous assurer de la protection et l'entretien de la fibre optique. Nous avons investis temps et argent pour que notre technicien actuel maîtrise ce réseau complexe et il s'agit d'un actif précieux.

Le dossier devra être retravaillé et représenté le mois prochain pour décision. Le document inclura un mode de financement et une répartition des coûts entre une partie en quote-part et une autre en facturation.

6/ Adoption du procès-verbal

6.1 18 février 2009

RÉSOLUTION N° 2009-03-4305

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée de Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil des maires du 18 février 2009.

ADOPTÉE

6.2 Suivis

6.2.1 Priorités locales 2009-2010 PARL

Les priorités sont présentées. Ce sont celles qui concernent en tout ou en forte proportion l'ensemble des municipalités du Haut-Saint-François. Les priorités strictement d'Une municipalité sont directement acheminées à la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTION N° 2009-03-4306

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée de Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'accepter la liste des priorités locales 2009-2010 PARL.

ADOPTÉE

Depuis un certain temps, il y a plusieurs absences aux rencontres du comité de la sécurité publique (CSP). Les sièges étant divisés par secteur, un conseiller municipal sera sollicité pour représenter la Ville de East Angus et un conseiller du Canton de Westbury pour représenter le secteur regroupant les municipalités d'Ascot Corner, Bury et Westbury.

6.2.2 Transport collectif

RÉSOLUTION N° 2009-03-4307

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée de Martin Mailhot, **IL EST RÉSOLU** de nous assurer de bien connaître la situation pour la Ville de Sherbrooke et obtenir leurs commentaires avant de nous présenter en médiation dans le dossier de l'accès du service aux handicapés de Sherbrooke.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2009-03-4308

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée de Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** de réserver le solde actuel annuel non-utilisé de la subvention du Ministère des transports du Québec de 100 000 \$ aux projets de développement en cours d'élaboration, soit la somme de 23000 \$ approximativement.

ADOPTÉE

Des membres invitent le comité de gestion du minibus à s'assurer d'optimiser le service, car ils ont remarqués que le minibus est très peu utilisé sur certaines plages horaires.

6.2.3 Salaires du préfet et résolution sur la possibilité d'avoir le choix de la formule

Il n'est pas facile d'obtenir les salaires des préfets pour pouvoir les comparer. Cette démarche est en cours. La ministre Mme Nathalie Normandeau du MAMROT devrait se positionner en mai sur l'avenir de la notion de préfet élu au suffrage universel.

6.2.4 Table interordres

Les membres du conseil se disent déjà très sensibles à la problématique du décrochage scolaire et ne jugent donc pas nécessaire que la Table interordres leur fasse une présentation sur ce sujet.

7/ Rapport financier

7.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2009-03-4309

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires :	Février 2009	49 110.17\$
Comptes à payer :	Février 2009	299 259.34\$

ADOPTÉE

Je, soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

Les paiements suivants font l'objet de questions. En l'absence de Martin Maltais, les réponses seront acheminées par courriel : J.C. Bibeau, Chemaction, John Meunier, et Bacs bleus.

Dorénavant, les frais remboursés aux élus le seront aux trois mois ou plus fréquemment avec la méthode du dépôt direct. Le talon ne devra pas faire l'objet d'un envoi spécifique. Cette règle est valide pour les membres réguliers sur le conseil.

- 8/ Construction du Lieu d'enfouissement technique (LET)
- 8.1 Dépôt du suivi mensuel des coûts
- Une question est soulevée à savoir que deux postes budgétaires sont moins élevés que l'engagement réel. En l'absence de Claude Brochu, la réponse sera cheminée par courriel.
- 8.2 Résultat des soumissions – construction du LET
- Tel que convenu, le résultat a été acheminé à tous. Il reflète des économies majeures par rapport au budget. Il est rappelé à un membre que le comité du LET est dissous puisque la décision de construire a été prise et confiée au CA.
- 9/ Évaluation
- Ce point a déjà été traité. Il est mentionné qu'un compte-rendu de l'atelier devrait être rédigé.
- Des élus souhaitent devancer l'atelier de travail sur les grandes superficies prévu au mois de mai. Au-delà des travaux en cours sur l'argumentation pour une évaluation la plus précise possible de ce type de lots, les élus veulent discuter de stratégie politique. La rencontre sera organisée.
- 10/ Environnement
- 10.1 Atelier de travail sur le règlement des boues de fosses septiques – suivi
- Les barèmes de pénalité seront revus à la baisse, nous nous concentrerons sur le 20% de fosses pas encore mesurées, donc les dossiers plus problématiques et nous adapterons notre approche selon chacune des municipalités en les associant à la démarche tout au long du processus très graduel menant à une pénalité.
- La municipalité de Newport demande d'étudier les conditions pour qu'elle puisse se retirer du programme.
- 10.2 Délai de conformités
- Une lettre a été acheminée au MDDEP avant la date limite du 9 mars leur expliquant nos intentions de construire notre LET rapidement pour une mise en fonction en octobre.
- 10.4 Politique – papier recyclé
- Nous ne participerons pas à cette publicité, mais nous poursuivons nos bonnes pratiques.
- 11/ Développement économique
- 11.1 Mesures monoindustrielles
- RÉSOLUTION N° 2009-03-4310**
- Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le plan de diversification et de développement pour la troisième année des mesures monoindustrielles et les municipalités déstructurées suivant, ainsi que la reddition de comptes pour

la deuxième année, ceci étant les deux exigences afin de recevoir la subvention de 100 000 \$ du MAMROT. Les municipalités concernées sont East Angus, Westbury, Dudswell, La Patrie, Scotstown, Weedon et Bury.

Mesures spéciales pour les municipalités déstructurées et les villes monoindustrielles Plan de diversification et de développement

Ce plan constitue la mise à jour du plan précédent pour l'année trois de trois et servira à la détermination du territoire d'intervention pour l'ensemble des mesures financières, soit :

- Fonds de soutien aux territoires en difficulté (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT));
- Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE));
- Fonds de développement régional (FDR) de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie (enveloppe spéciale réservée).

Plan d'action

Nous allons passer en revue les municipalités où des actions pourraient être entreprises pour diversifier et développer l'économie de la MRC du Haut-Saint-François. Dans un deuxième temps, nous allons mettre en place un plan d'investissement où il sera mis en évidence les projets ayant besoin de financement de la part des mesures du MAMROT et de la CRÉ. Le plan est concentré sur le développement industriel volontairement afin de maximiser les chances de développement de ce secteur sur lequel les mesures étaient d'abord concentrées.

Bury

Projet	Description	Responsable	Échéancier
<p>Diversification et mise en marché de la production agroalimentaire de Bury, phase 2</p>	<p>Mettre en place une structure entrepreneuriale collective pour certains mandats coopératifs reliés à la production et à la mise en marché des produits non transformés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cibler ces mandats et établir le rôle d'une éventuelle structure pour les accomplir. • Évaluer le fonctionnement de cette structure, les frais de mise en place et de gestion ainsi que sa viabilité. <p>Pour certaines productions pour lesquelles ce serait pertinent, évaluer la faisabilité de se doter de moyens de transformation et de mise en marché en commun des produits transformés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cibler les productions retenues et présenter un argumentaire. Diversification et mise en marché de la production agroalimentaire à Bury. • Évaluer la pertinence, faisabilité, conceptualisation, analyse de coûts et des caractéristiques reliées à la gestion d'une unité de transformation avec des équipements et un lieu d'entreposage dans un bâtiment multifonctionnel. • Proposer une stratégie de mise en marché commune. • Conceptualiser un lieu de vente au détail à Bury et analyser les coûts et les caractéristiques reliées à la gestion. • 	<p>CLD du Haut-Saint-François Municipalité de Bury</p>	<p>Juin 2009</p>
<p>Parc environnemental</p>	<p>Ce projet sera démarré à la suite de l'adoption, en novembre 2008, d'une résolution de la MRC qui stipule que le lieu d'enfouissement technique accueillera une moyenne de 40 000 tonnes de matières résiduelles par année. Des ententes sont en cours de négociation afin de concrétiser cet approvisionnement. À la suite, il faut être en mesure de vérifier si des entreprises sont intéressées à venir s'installer à l'intérieur du parc, quels types d'installation sont nécessaires et quels types d'entreprises de valorisation des déchets nous voulons accueillir. Déjà, des entreprises se sont manifestées.</p>	<p>MRC du Haut-Saint-François CLD du Haut-Saint-François</p>	<p>Juin 2009</p>

Solution développement durable	Il s'agit d'une entreprise intéressée à s'installer dans le parc environnemental de Bury. Il s'agit de l'accompagner dans ses démarches et dans la recherche de financement.	CLD du Haut-Saint-François	Décembre 2009
Bury (suite)			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Potentiel entrepreneurial	Nous voulons regarder de plus près le potentiel entrepreneurial des résidents de la municipalité ainsi que leur volonté de démarrer une entreprise pour être en mesure de cibler nos actions et d'être plus efficaces dans nos interventions.	CLD du Haut-Saint-François CJE du Haut-Saint-François	Juin 2009
Dudswell			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Centre de récupération Val Bio et Graymont	Il s'agit d'une entreprise de valorisation de la biomasse forestière par la production d'énergie pour Graymont. Les promoteurs pourront compter sur l'aide technique et financière du CLD.	Broyage Mobile de l'Estrie Graymont CLD du Haut-Saint-François	Septembre 2009
Bâtiment vacant	Sur le territoire de la municipalité de Dudswell, il y a un bâtiment vacant. Une étude pourrait faire un inventaire des caractéristiques, des vocations futures possibles et, ainsi, obtenir un portrait de la situation.	CLD du Haut-Saint-François	Juin 2009
Potentiel entrepreneurial	Nous voulons regarder de plus près le potentiel entrepreneurial des résidents de la municipalité ainsi que leur volonté de démarrer une entreprise pour être en mesure de cibler nos actions et d'être plus efficaces dans nos interventions.	CLD du Haut-Saint-François CJE du Haut-Saint-François	Juin 2009
East Angus			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Centre d'innovation en transformation alimentaire de l'Estrie (CITAE)	Nous sommes rendus à l'étape de la recherche de financement pour l'incubateur. Il faut prévoir un accompagnement soutenu de la part des ressources professionnelles du milieu et d'un financement important pour la viabilité de ce complexe industriel multisectionnel pouvant accueillir, pour une durée déterminée, de trois à six entreprises en phase de démarrage ou d'expérimentation.	Ville de East Angus	Juin 2009

Voie d'accès parc bioalimentaire	La route 253 se termine quand elle croise la route 214. Il faut regarder la faisabilité de continuer la route 253 jusque dans le Parc bioalimentaire de l'Estrie.	Ville de East Angus	Juin 2009
Société de développement économique de East Angus	Il s'agit de structurer et de redynamiser un organisme qui peut prendre, entre ses mains, le développement, principalement, le Parc bioalimentaire de l'Estrie. Il faut déterminer quelle structure est optimale pour cette tâche.	Ville de East Angus	Juin 2009
East Angus (suite)			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Potentiel entrepreneurial	Nous voulons regarder de plus près le potentiel entrepreneurial des résidents de la municipalité ainsi que leur volonté de démarrer une entreprise pour être en mesure de cibler nos actions et d'être plus efficaces dans nos interventions.	CLD du Haut-Saint-François CJE du Haut-Saint-François	Juin 2009
La Patrie			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Aide et soutien aux industries en place	Il faut porter une attention particulière aux industries présentes, plus précisément, Bois Ditton et Guitabec. Il faut être à l'écoute de leurs besoins et être proactif envers ces entreprises.	CLD du Haut-Saint-François	Juin 2009
Projet multiresource sur les terres publiques	Le territoire visé par cette présente étude est celui des terres publiques de la municipalité de La Patrie situées dans la MRC du Haut-Saint-François. Pour des raisons d'orientation et de gestion, le Parc récréatif du Mont Mégantic, situé dans la municipalité, serait exclu de l'étude. Les secteurs concernés sont essentiellement forestiers. Outre le secteur de l'arboretum, où la gestion est faite par la Direction de la recherche forestière, ces territoires sont actuellement sous contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) de l'aire commune 051-01, le prélèvement de la matière ligneuse y est la principale activité économique. Présentement, la principale contrainte liée à la mise en valeur de ces secteurs pour la municipalité de La Patrie est particulièrement la	La Patrie	Décembre 2009

	méconnaissance de son potentiel. De ce fait, le but de cet ouvrage serait de doter la municipalité d'un outil afin d'orienter et de planifier ses actions possibles sur ces secteurs publics pour qu'elle puisse prendre les décisions judicieuses en fonction du développement durable pour l'ensemble des ressources de son territoire.		
Potentiel entrepreneurial	Nous voulons regarder de plus près le potentiel entrepreneurial des résidents de la municipalité ainsi que leur volonté de démarrer une entreprise pour être en mesure de cibler nos actions et d'être plus efficaces dans nos interventions.	CLD du Haut-Saint-François CJE du Haut-Saint-François	Juin 2009
Scotstown			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Expansion du parc biologique, santé et alimentaire	<p>La présence de deux entreprises dans le secteur des produits biologiques : Léo Désilets Maître herboriste inc. et Aux Mille et une saisons inc. Ces dernières évoluent dans un marché en croissance et se tirent bien d'affaire, malgré les conditions difficiles d'opérer éloigné des centres urbains de consommation.</p> <p>L'idée de positionner un projet d'agrandissement du parc industriel dans le secteur biologique santé et alimentaire provient du créneau d'avenir que constitue cette industrie. Également, les deux entreprises possèdent un réseau d'affaires et sont informées des projets dans leur domaine. Nous parlons donc de contrats sous licence effectuée par une des deux entreprises en place, d'autres à attirer ou à créer, mais également d'expansion d'unités de fabrication par des entreprises opérant des usines en sous capacité de production. Nous pouvons également penser à des démarrages à partir de brevets ou de recherches universitaires en phase de commercialisation. Il pourrait y avoir aussi l'attraction d'unités de sous-traitance. Tous ces projets peuvent s'inscrire dans toutes sortes de stratégie</p>	Ville de Scotstown CLD du Haut-Saint-François	Octobre 2009

	d'entreprise, dont la pénétration du marché nord-américain pour des entreprises européennes. Le bâtiment laissé vacant par Shermag sera analysé, entre autres, dans le contexte de la complémentarité avec le parc biologique.		
Prospection Aux Mille et une saisons inc.	Le parc industriel, où sont situées les deux entreprises, sera rempli, dans la mesure où Aux Mille et une saisons inc. procède à une autre expansion. Il a y l'éventualité d'approcher les fournisseurs fabricants faisant distribuer leurs produits par Aux Mille et une saisons inc. pour les attirer dans le parc.	Ville de Scotsotwn Aux mille et une saisons inc. CLD du Haut-Saint-François	Septembre 2009
Potentiel entrepreneurial	Nous voulons regarder de plus près le potentiel entrepreneurial des résidents de la municipalité ainsi que leur volonté de démarrer une entreprise pour être en mesure de cibler nos actions et d'être plus efficaces dans nos interventions.	CLD du Haut-Saint-François CJE du Haut-Saint-François	Juin 2009
Weedon			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Positionnement du parc industriel, phase 2	Il faut maintenant vérifier quels types d'infrastructure il faut mettre en place pour attirer de nouvelles entreprises dans la municipalité.	Ville de Weedon	Juillet 2009
Weedon (suite)			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Aide et soutien aux industries en place	Il faut porter une attention particulière aux industries présentes, plus précisément, Bois LeRoux et Pro-bois André Rousseau inc. Il faut être à l'écoute de leurs besoins et être proactif envers ces entreprises.	CLD du Haut-Saint-François	Juin 2009
Potentiel entrepreneurial	Nous voulons regarder de plus près le potentiel entrepreneurial des résidents de la municipalité ainsi que leur volonté de démarrer une entreprise pour être en mesure de cibler nos actions et d'être plus efficaces dans nos interventions.	CLD du Haut-Saint-François CJE du Haut-Saint-François	Juin 2009
Westbury			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Enerkem, voie d'accès et approvisionnement (route et chemin de fer)	Il faut assurer un approvisionnement, à l'entreprise, en matière première pour sa production. Une voie d'accès par route doit être mise en place ainsi que la réfection du chemin de fer. Un opérateur doit aussi être trouvé. Il faut s'assurer que la phase de production industrielle avec 100 000 tonnes soit	Canton de Westbury MRC du Haut-Saint-François CLD du Haut-Saint-François Enerkem	Juin 2009

	installée sur le site. Des liens pourraient être créés avec le lieu d'enfouissement technique et les fournisseurs de biomasse.	Trêd'si	
Potentiel entrepreneurial	Nous voulons regarder de plus près le potentiel entrepreneurial des résidents de la municipalité ainsi que leur volonté de démarrer une entreprise pour être en mesure de cibler nos actions et d'être plus efficaces dans nos interventions.	CLD du Haut-Saint-François CJE du Haut-Saint-François	Juin 2009
MRC du Haut-Saint-François			
Projet	Description	Responsable	Échéancier
Valorisation de la biomasse, centre de transformation et de tri	Le centre de tri et de transformation serait similaire à celui envisagé par Gestion Cyclofor inc., de La Sarre Québec, qui vise, à terme, à recevoir la matière première et de trier celle-ci selon la valeur ajoutée la plus élevée. Ainsi, les copeaux libres de leur écorce seraient acheminés à une papetière, ou à un autre utilisateur, tandis que les écorces et les résidus serviraient à des fins énergétiques (électricité ou chaleur) ou à des demandes spécifiques du marché basées sur les extractions de composés chimiques des écorces et des résidus. Un tel centre de tri et de transformation utilise la biomasse forestière à 100 %.	CLD du Haut-Saint-François	Juin 2009

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2009-03-4311

ATTENDU QUE les mesures spéciales pour les municipalités déstructurées et les villes monoindustrielles offertes par le MAMROT depuis bientôt trois ans, à raison de 100 000 \$ par année, seront reconduites pour deux autres années;

ATTENDU QUE la réserve budgétaire de 100 000 \$ de la Conférence régionale des élus de l'Estrie a été mise sur pied en complément de ces mesures pour les mêmes objectifs et le même territoire d'intervention

ATTENDU QUE l'ensemble des deux sources de financement sert à des projet issu de notre Plan de diversification et de développement

ATTENDU QUE ce plan a été élaboré et mis à jour depuis sa première version et que la plupart des projets partaient de zéro et que par conséquent, qu'il a fallu mettre sur pied l'ensemble des éléments nécessaires à leur réalisation

ATTENDU QUE cette phase de démarrage a été longue et que les délais ne dépendent pas seulement de nous, mais souvent du niveau de mobilisation et d'engagement des promoteurs et des conditions du marché

ATTENDU QUE nous avons choisi de concentrer nos ressources humaines et financières sur les projets les plus porteurs lorsqu'ils ont démontrés qu'ils avaient le potentiel d'être menés à bien, avec les retombés escomptées

ATTENDU QUE la toute récente mise à jour du plan de diversification et de développement reflète ce fait que les projets avancent bien et leur besoin financiers se précisent, pendant que d'autres très prometteurs démarrent après une longue phase de démarrage

À CES CAUSES,

Sur la proposition de Solange Bouffard appuyée de Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU :**

Que la MRC du Haut-Saint-François demande à la Conférence régionale des élus de reconduire pour deux ans le solde du montant de 100 000 \$ annuel réservé en complément des mesures du MAMROT pour financer des projets issus du plan de diversification et de développement.

ADOPTÉE

Très bientôt, les normes de la nouvelle politique pour les municipalités dévitalisées seront connues. Nos trois municipalités qui répondent à cette appellation sont Scotstown, Newport et Lingwick. Ces dernières devront obligatoirement être incluses dans le territoire d'intervention pour les mesures pour les municipalités déstructurées et les villes monoindustrielles. Parallèlement, nous souhaitons faire en sorte que l'ensemble du Haut-Saint-François constitue ce territoire. Un document est déposé pour réflexion. Il inclut des projets industriels macroéconomiques pour l'ensemble des municipalités, sauf Hampden où rien n'a pu être prévu jusqu'à maintenant. Lorsque le plan de diversification devra être revu avec l'ensemble de ces éléments, nous devons également réfléchir si nous persistons à nous concentrer strictement sur le volet industriel.

11.2 Pacte rural

11.2.1 Étincelles du bonheur

Les membres acceptent que la demande de financement pour le projet d'acquisition / expansion pour un montant de plus ou moins 4 000 \$ soit déposée pour analyse au comité de gestion du pacte rural, volet enveloppe territoriale. Le préfet fera ce dépôt et s'assurera que le montant est précisé et justifié.

11.2.2 Grands prix de la ruralité (volet agent rural)

RÉSOLUTION N° 2009-03-4312

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** de présenter la candidature de Jerry Espada, notre agent rural aux grands prix de la ruralité, volet agent rural.

ADOPTÉE

11.2.3 Résolution à reprendre

RÉSOLUTION N° 2009-03-4313

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU :**

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte la liste des projets ainsi que la répartition du fonds du Pacte rural 2002-2007 telles que présentées dans le document intitulé : «Reddition finale MAMR-Haut-Saint-François reddition 12082008» telle que déposée ;

QUE la MRC du Haut-Saint-François demande au MAMROT de réintégrer, dans l'enveloppe globale 2007-2014, le montant de 21 170\$ non attribué aux projets 2002-2007 n'ayant pas pu respecter leurs engagements ;

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte la liste des projets ainsi que la répartition du fonds du Pacte rural 2007-2009 telles que présentées dans le document intitulé : «Liste des projets déposés 2008-2009» (fichier Excel) ;

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte le contenu des documents suivants :

- le rapport final 2007
- le rapport final 2008 incluant le bilan des fiches projets ventilées
- le tableau de bord des priorités 2008-2009
- le plan de travail du territoire 2008-2009

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte la poursuite des activités de l'agent rural et de contribuer financièrement pour un montant de 25 500\$

QUE la présente résolution remplace celle adoptée par le conseil de la MRC du Haut-Saint-François lors de son assemblée de janvier 2009, soit le résolution 2009-01-4625.

ADOPTÉE

11.3 Nomination du CA du CLD

RÉSOLUTION N° 2009-03-4314

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Martin Mailhot, **IL EST RÉSOLU** de nommer les personnes suivantes au CA du CLD pour l'année 2009 - 2010 : Ronald Beauchamps, Marisol Pronovost, Marjolaine Roberge, Paulo Dumas et Gaétanne Plamondon. Les personnes suivantes siégeront sans droit de vote : Marc Latulippe, ex-président, François Biron MDEIE, Dorothée Lapierre CLE.

ADOPTÉE

Céline Gagné souhaite inscrire sa dissidence car elle n'est pas d'accord avec cette formule pour la composition du CA du CLD.

Martin Mailhot et Jacques Blais quittent à ce moment.

11.4 Dépôt des procès-verbaux des CA du CLD (14 janvier, 13 février, 3 mars 2009)

Des questions sont posées sur divers aspects. La liste des membres du Comité d'approbation des projets sera acheminée aux membres.

11.5 Internet haute vitesse

Les normes du programme d'aide du MAMROT sont connues depuis hier. Certaines d'entre elles, impliquent des changements à apporter à notre projet de déploiement. Nous devons avoir un atelier de travail avec les municipalités intéressées à participer. Les sujets traités seront entre autres les suivants : choix de technologie, territoire à couvrir, entité responsable, mise de fonds et adaptation par municipalité. Nous tenterons d'avoir une personne du MAMROT présente pour expliquer le programme. Parallèlement, nous poursuivons notre participation aux travaux de la CRÉ sur cette question.

L'atelier aura lieu le 26 mars à 19h à la MRC.

12/ Fonctionnement interne

12.1 Logo et slogan

RÉSOLUTION N° 2009-03-4315

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée de Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le nouveau logo et le nouveau slogan « engagé vers l'avenir » de la MRC.

ADOPTÉE

Claude Lecomte vote contre la proposition car il juge que nous ne devrions pas changer de logo ni de slogan seulement parce que nous rééditons notre papier entête. Donald Lachance vote contre également.

12.3 Politique de commandite

RÉSOLUTION N° 2009-03-4316

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'adopter la politique de commandite suivante :

Politique de commandites et de représentations de la MRC

A) Commandites :

1) de la part de la MRC directement à partir de son budget

Le budget actuel dédié à ce poste est de 2 500 \$

Le comité administratif est en charge de l'approbation

Le dossier soumis doit :

- être relié aux mandats de la MRC, soit l'environnement (matières résiduelles, fosses septiques), l'aménagement (urbanisme, gestion forestière, gestion de l'eau), de l'Évaluation (développement immobilier), de la rénovation et de sécurité publique
- être relié aux projets spéciaux en cours d'élaboration ou de gestion (période définie) (schéma de risque d'Incendie, transport collectif, loisirs)
- faire l'objet d'un document détaillé précisant l'objectif du projet, ses retombés espérés, le ou les indicateurs de performance, le montant total du projet et l'apport souhaité de la MRC
- le dossier doit être déposé au moins deux semaines avant la convocation de l'instance décisionnelle auprès de la direction générale
- la visibilité pour la MRC doit être tangible et très substantielle

Les dossiers reliés au développement économique sont référés au CLD qui les jugera en lien avec le PALÉE
Le montant de la contribution est d'Un maximum de 500 \$ par dossier

- 2) de la part d'une quote-part spéciale (avec droit de retrait des municipalités)

Note : Si le deux tiers des conseiller se montre intéressé par le dossier, celui-ci est traité; sinon, le dossier est refusé (le demandeur peut aller directement vers les municipalités)

Exceptionnellement, le préfet, à sa discrétion, peut proposer un dossier auprès du conseil de la MRC

Le dossier doit faire l'objet du même type de document que précédemment et doit être déposé auprès de la direction générale dans les mêmes délais

B) Représentations hors plan d'action et exigeant un déboursé

Les représentations liées aux mandats de la MRC sont recevables et effectuées par le responsable
S'il n'y a pas de déboursé, laissé à la discrétion du préfet et / ou de la direction générale

ADOPTÉE

Avec cette nouvelle politique, une commandite pour le projet « Course Estrie » est refusée.

12.4 Nomination des délégués de comté

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

13/ Présence du public dans la salle

Maurice Dodier invite les membres à considérer de débiter les rencontres à 19h. Les membres souhaitent que la rencontre demeure à 19h30.

14/ Réunions du comité administratif

14.1 28 janvier 2009

14.2 13 février 2009

14.3 25 février 2009

La résolution au sujet de l'achat du compacteur et de la balance, sera refaite car il s'agit simplement d'une intention. Ces dépenses ne sont pas prévues au budget, contrairement à ce qui est écrit.

Au sujet de l'acquisition de compétence pour les matières résiduelles, il est souhaité que celle-ci n'élargisse pas trop celle actuelle. Il est expliqué que ce ne serait pas le cas et que le dossier sera déposé au conseil pour approbation.

Au sujet de l'article 59, les membres souhaitent recevoir le rapport annuel.

Au niveau du rôle des instances et du fonctionnement, il est précisé qu'il s'agit d'un atelier pendant lequel le CA précisera son propre fonctionnement pour les mandats qui lui sont confiés.

RÉSOLUTION N° 2009-03-4317

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors des réunions du comité administratif du 28 janvier et du 13 février 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2009-03-4318

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de la réunion du comité administratif du 25 février 2009.

ADOPTÉE

Céline Gagné, Hélène Dumais et Claude Lecomte vote contre car ils sont contre la résolution no 4929.

15/ Dépôt des rapports du préfet et des membres du CA

Les rapports sont faits verbalement.

16/ Correspondance

Mise en filière

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

17/ Questions diverses

17.1 Sécurité publique : Mise en œuvre des schémas de couverture de risques : effet sur les primes d'assurance des particuliers

RÉSOLUTION N° 2009-03-4319

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités et MRC ont débuté ou complété la mise en œuvre des schémas de couverture de risques et investi des sommes importantes pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE les efforts consentis, notamment dans des activités de prévention, se reflètent dans les statistiques sur le nombre d'incendies, lesquels sont en baisse pour le territoire desservi par les services incendie dans la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'un des principaux bénéfices attendus suite à la mise en œuvre des schémas de couverture de risques est la baisse des primes d'assurance des particuliers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François, à l'instar de plusieurs communautés rurales du Québec, compte un grand nombre d'immeubles non reliés à des réseaux d'aqueduc et situés à 8 km et plus de la caserne incendie, et qu'en conséquence, plusieurs actions visant à compenser cette situation ont été mises en place permettant ainsi de répondre aux objectifs édictés par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE les paramètres pour l'établissement des cotes utilisées par les compagnies d'assurance pour calculer les primes d'assurance, sous-estiment les efforts investis dans les milieux ruraux de telle sorte qu'une révision des cotes de ces municipalités est peu probable;

CONSIDÉRANT QUE les courtiers et compagnies d'assurance semblent méconnaître la réforme en sécurité incendie;

A CES CAUSES

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU DE :**

- 1) de demander au ministre de la Sécurité publique de concerter le milieu de l'assurance afin que les compagnies tiennent en compte les efforts consentis et les résultats obtenus par les municipalités et MRC en matière de sécurité incendie, en particulier dans les milieux ruraux;
- 2) de demander à la Fédération québécoise des municipalités de suivre ce dossier et d'en faire une priorité.

ADOPTÉE

La rencontre se termine encore à une heure tardive mais les échanges ont été fructueux. Nous tenterons de ne pas trop surcharger les ordres du jour.

18/ Levée de l'assemblée

Solange Bouffard propose la levée de la séance à 11 h 35.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Nicole Robert
préfet